

COMPTERENDU DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUIN 2016 19h30
SALLE DES FETES DE VARAMBON

Etaient présents : Roger DUVIQUET, Georges VUCHER, Marie-Christine CUTURIER, Anne BOL-LACHE, Jacques GROSGURIN, Frédéric MONGHAL, Philippe TREFF, Alain POIZAT, Thierry DU-PUIS, Myriam FANGET, Alain SICARD, Alain JULLIERON, Aimée BADIÉ, Joël TRAVARD, Gérard GUICHARD, Jean-Paul PERRET, Anne PAGAN, Gilles MAJORCZYK, Marie JACOB, Virginie CHAR-PENTIER, Béatrice DE VECCHI, Eliane CEYZERAT, Christian BARDET, Pierre DULAURIER.

Pouvoirs :

Jean-Michel GIROUX ayant donné pouvoir à Alain JULLIERON.

Marie-Claire BULLIFFON ayant donné pouvoir à Gérard GUICHARD.

Etaient excusés : Sylvie GOY-CHAVENT, Frédérique MOLLIE, Gérard GOULETTE, Jean-Michel GI-ROUX, Daniel DUSSOLIN, Marie-Claire BULLIFFON, Christian BATAILLY, Bernard MARO-QUENNE, Jean-Luc ORSET.

Etaient absents : Catherine DUBREUIL, Jean-Claude PITTON, Jean-Louis FAVIER, Dominique GABA-SIO.

Nombre de membres en exercice : 37, présents: 24, titulaires: 24, suppléants: 0, votants: 26

Secrétaire de séance : Anne BOLLACHE.

Ordre du jour :

1. Finances :

- Demandes de subventions,
- Décisions modificatives au budget général et aux budgets annexes.

2. Services à la population :

- **Petite enfance** : choix du délégataire du multi-accueil « Fa'bulettes » de Poncin.
- **Enfance-jeunesse** :
 - Nouvelle organisation du service enfance-jeunesse,
 - Validation de la nouvelle tarification des ALSH en fonction des quotients familiaux,
 - Validation des tarifs des séjours été,
 - Autorisation de percevoir des dons pour la journée du 2 juillet « Sur un air de familles ».

3. Développement économique - ZAC du Pont-Rompu :

- **Avancement sur le foncier** :
 - Acquisition de terrains suite à la signature de promesses de vente,
 - Projets de conventions avec les agriculteurs exploitants pour les indemnités d'éviction.
- **EPF de l'Ain** : Motion de soutien à l'EPF de l'Ain au regard de l'extension du périmètre de l'EPORA (Etablissement Public de l'Etat de l'Ouest Rhône-Alpes) au bassin transfrontalier.

4. Tourisme :

➤ ***Office de Tourisme :***

- Désignation des membres du conseil d'exploitation,
 - Recrutement temporaire pour les postes de chargé d'accueil à l'OT et au Syndicat d'initiative de Cerdon,
 - Convention d'entretien des sentiers de randonnée.
- ***Soieries :*** révision des tarifs des produits vendus en boutique.

5. Voirie :

- Renouvellement du marché de travaux et liste des priorités pour l'année 2016,
- Prise en charge, pour le compte de Poncin, des travaux autour de l'entreprise TIFLEX.

6. Questions diverses.

FINANCES

1. ANALYSES DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Président rappelle que 20 K€ sont prévus au BP 2016 pour les subventions et présentent les demandeurs des associations ci-dessous pour approbation.

Association	Objet	Montant proposé
ADIL	Information	1 380 €
Assoc. Sportive Collège Poncin	Accès, découverte sports, 20aine élèves à 6 championnats de France	2 000 €
Ecole Musique 3 Rivières	56 élèves mineurs	14 000 €
AFOCG 01	L'Ain de ferme en ferme 23-24 avril 2016	300 €
Patrimoine des Pays de L'Ain	L'Ain de château en château (Poncin, Jujurieux)	500 €
Réseau Entreprendre Ain Val de Saône	Accompagnement à la création de la Sté Maison des Bulles à Pont d'Ain	1 000 €
TOTAL		19 180 €

Délibération votée à l'unanimité.

2. DM AU BUDGET GENERAL ET AUX BUDGETS ANNEXES

Le Président précise que deux décisions modificatives sont nécessaires :

- ✓ Budget principal - fonctionnement
- 20 600 € dépense à imputer au compte 6521 au lieu du compte 67441 (erreur imputation).
- 100 € dépense à prévoir au compte 6542 (créances irrécouvrables par décision judiciaire).
- ✓ Budget annexe SPANC
- 49 200 € recette à imputer sur le compte 7062 au lieu de 748 (erreur d'imputation).

BUDGET PRINCIPAL – dépenses fonctionnement

Imputation	libellé	dépenses	recettes
022	Autres charges exceptionnelles (remises)	- 100	0
6542	Créances éteintes	+100	0
6521	Déficit des budgets annexes	+20 600	0
67441	Versement aux budgets annexes	-20 600	0
TOTAL		0	0

BUDGET ANNEXE SPANC – recettes fonctionnement

Imputation	libellé	dépenses	recettes
7062	Redevances d'assainissement non-collectif	0	+49 200
748	Autres subventions d'exploitation	0	-49 200
TOTAL		0	0

Délibérations votées à l'unanimité.

SERVICES A LA POPULATION

1. CHOIX DU DELEGATAIRE POUR LE MULTI-ACCUEIL DE PONCIN

Le Président rappelle que les conseillers communautaires ont été destinataires du rapport final d'analyse des offres.

C'est donc l'offre de la société PEOPLE & BABY qui arrive en tête au regard des critères annoncés au règlement de la consultation, avec un total de 94.50 points sur 100, contre 89.94 points pour CRECHE ATTITUDE.

La participation annuelle de la Communauté s'élèvera donc à 117 430.54 € par an.

Il est donc proposé de retenir le choix de la commission de service public.

Délibération votée à l'unanimité.

2. NOUVELLE ORGANISATION DU SERVICE ENFANCE - JEUNESSE

➤ Présentation :

Le Premier vice-Président délégué à la petite enfance, enfance, jeunesse et aux personnes âgées explique que, suite à de nombreux constats et afin d'améliorer la qualité de l'offre de service et de continuer à développer celle-ci, un travail sur la réorganisation des services enfance et jeunesse a été mené avec les responsables de structures.

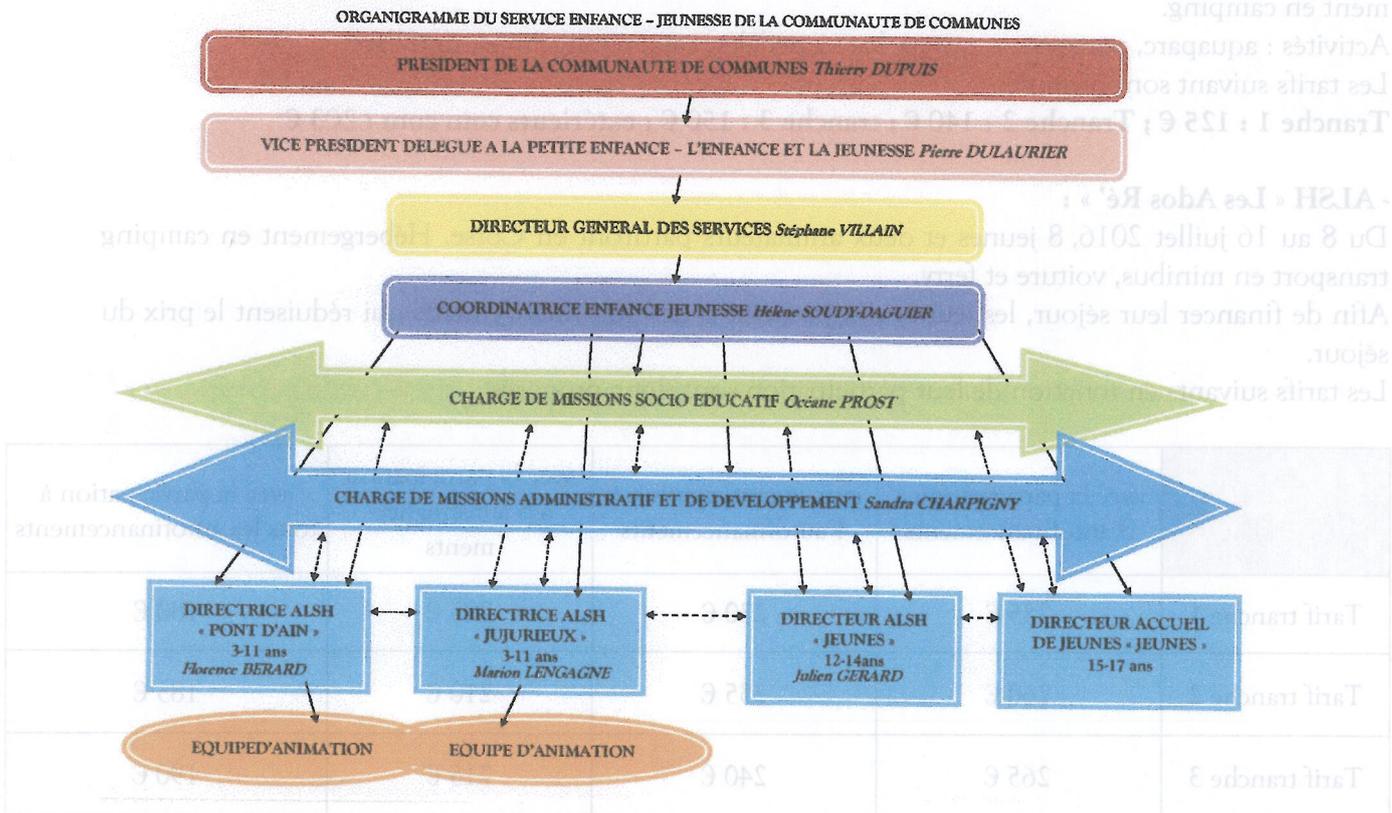
Les constats sont les suivants :

ORGANISATION ET OFFRES DU SERVICE	Malgré la fusion en 2012, il reste une division entre les deux anciens périmètres qui entraîne une mauvaise visibilité des structures vis-à-vis des familles et des écoles.
	Pas d'uniformité dans les règlements intérieurs et donc une différence de traitements entre les familles.
	Carence de l'offre pour les 15-17 ans.
PRISE EN COMPTE DU PERSONNEL	L'ensemble des responsables de structures sont en place depuis plus de 5 ans.
	Des difficultés à conduire des projets en commun.
	L'isolement de Julien. Des compétences sous exploitées dans la configuration actuelle.
CONSTATS SUITE AUX DEMARCHES MISES EN PLACE OU POSTES CREEES EN 2015	Une identité commune s'est créée à la base grâce à l'analyse de la pratique, faisant ressortir les différences et incohérences des échelons intermédiaires.
	Des périmètres mal définis entre les directrices et directrices adjointes.
	Les retours de l'étude du sociologue consultant à savoir : - Risque de détérioration des relations directrices/adjointes ; équipe/direction. - Les parents vus comme « perturbateurs » par certains et non comme partenaires potentiels. - En raison de l'usure exprimée par certains, c'est en changeant de mission, de poste, ou de lieu d'occupation professionnelle que l'on retrouve un équilibre et un bien-être identitaire.
	Manque de mise en perspective de la situation actuelle.

Les objectifs sont les suivants :

Rendre lisible et visible les structures sur l'ensemble du territoire pour faire suite à la fusion
Uniformiser les services pour l'égalité de traitement des familles
Tendre vers une communication uniforme entre les échelons et les structures.
Rompre l'isolement et le sentiment d'usure du personnel en redynamisant le service.
Anticiper un risque de détérioration des relations pouvant nuire aux services.
Permettre à chacun de trouver sa place en mettant en avant ses potentialités, son expérience et sa formation.
Créer un observatoire de la jeunesse en développant un service 15-17 ans.

Organigramme proposé par la commission :



Il est donc proposé de valider cette nouvelle organisation qui nécessite administrativement l'ouverture de deux postes pérennes pour la direction des centres de loisirs (catégorie B, cadre d'emploi : animateur).

Délibération votée à l'unanimité.

3. TARIFS DES SEJOURS ETE

Le Premier vice-Président délégué à la petite enfance, enfance, jeunesse et aux personnes âgées présente les séjours et tarifs proposés :

- ALSH « Les enfants Do' » :

Du 25 au 29 juillet séjour à Pont de Vaux. 14 enfants et deux animatrices. Hébergement en camping. Activités : exposition maison de l'eau, jeu de piste, pêche, piscine, veillée affût (castors, cigogne...), marché, croisière fluviale, balade à pied, vélo et visio-guide, poney.

Les tarifs suivants sont proposés :

Tranche 1 : 155 € ; Tranche 2 : 170 € ; tranche 3 : 175 € ; extérieurs com com : 245 €

- ALSH « Au pays des za'Mi » :

Du 18 au 22 juillet séjour à l'espace eau vive de Porcieu. 16 enfants et deux animatrices. Hébergement en camping.

Activités : aquaparc, parcours aventure, kart à pédales, catamaran, canoë, tir à l'arc.

Les tarifs suivants sont proposés :

Tranche 1 : 125 € ; Tranche 2 : 140 € ; tranche 3 : 150 € ; extérieurs com com : 203 €

- ALSH « Les Ados Ré' » :

Du 8 au 16 juillet 2016, 8 jeunes et deux animateurs partiront en Corse. Hébergement en camping transport en minibus, voiture et ferry.

Afin de financer leur séjour, les jeunes ont participé à des autofinancements qui réduisent le prix du séjour.

Les tarifs suivants en fonction de leur participation sont donc proposés :

	avec la participation à 3 autofinancements	avec la participation à 4 autofinancements	avec la participation à 5 autofinancements	avec la participation à tous les autofinancements
Tarif tranche 1	255 €	230 €	205 €	180 €
Tarif tranche 2	260 €	235 €	210 €	185 €
Tarif tranche 3	265 €	240 €	215 €	190 €

Délibération votée avec un vote contre.

4. NOUVEAUX TARIFS DES ALSH

Le Premier vice-Président délégué à la petite enfance, enfance, jeunesse et aux personnes âgées rappelle que, lors de la validation des perspectives budgétaires 2016, le changement du mode de tarification a été validé. Les objectifs suivants ont été fixés au niveau des recettes :

- atteindre 30 % de participation des familles,
- maintenir les subventions à 38 % ce qui ramènerait le reste à charge à 32 %.

Il propose les modifications suivantes :

Concernant les tarifs des ALSH enfants :

- Une tarification à l'heure et non plus au forfait pour les mercredis et l'extrascolaire.
- Une tarification au quart d'heure et non plus au réel.
- Tarifs des extérieurs à la communauté de communes :

Il est proposé d'appliquer une majoration de 32 % aux tarifs correspondant au reste à charge de la communauté de communes.

- Une modification des tranches de facturation pour les familles :

Actuellement 3 tranches de facturation existent. La tranche 3 englobe la majorité des familles malgré de fortes différences de revenus. Il est donc proposé de créer 5 tranches dont une très basse et une élevée.

TOTAL ANNEE 2015		
FACTURATION	EUROS/HEURE	NBRE DE FAMILLE
Tranche 1 : de 0 à 630	1,25	98
Tranche 2 : de 631 à 1110	1,35	227
Tranche 3 : de 1111 à +	1,55	462
Nombre de familles :		787
Nombre d'heures réalisées :		171137
Nb moyen d'heure par famille/an :		217,45
Participations familiales reçues par an :		248 996,72 €
(L'addition du nombre d'heures moyen par famille par an multiplié par le nombre de famille par tranche multiplié par le tarif par tranche)		

TOTAL ANNEE SIMULATION		
FACTURATION	EUROS/HEURE	NBR DE FAMILLE
Tranche 1 : de 0 à 400	0,9	25
Tranche 2 : de 401 à 1000	1,25	272
Tranche 3 : de 1001 à 1500	1,55	223
Tranche 4 : de 1501 à 2000	1,75	87
Tranche 5 : de 2001 à +	2	180
Nombre de familles :		787
Nombre d'heures réalisées :		171137
Nbre moyen d'heure par famille/an :		217,454892
Participation familiale reçues par an :		265 381,95 €
(L'addition du nombre d'heures moyen par famille par an multiplié par le nombre de famille par tranche multiplié par le tarif par tranche)		

ECART ENGENDRE ; 16 385,23 €

Avec la simulation ci-dessus, sur une année complète :

- 520 familles (tranches 1, 2 et 3) bénéficieraient d'une baisse de tarifs ou un maintien du tarif,
- 87 familles (tranche 4) subiraient une augmentation de 0.20€/l'heure,
- 180 familles (tranche 5) subiraient une augmentation de 0.45€/heure.
- Cela permettrait également sur une année complète d'augmenter les participations familiales de 16 385 €.

- Une tarification modulée pour les ateliers d'initiations :

Les ateliers d'initiations n'étant pas déclarés dans les accueils de loisirs, nous ne touchons pas de prestations de la CAF. Il est donc proposé qu'en septembre certains ateliers soient déclarés dans les ALSH (ateliers dont l'intervenant possède le BAFA). Cette déclaration engendrera l'obligation d'appliquer une tarification modulée pour cette activité.

De plus, une tarification modulée pourrait permettre à certaines familles en difficulté de pouvoir inscrire leur enfant, prolongeant ainsi notre démarche sur la parentalité.

Les tarifs suivants sont donc proposés :

ATELIERS D'INITIATIONS SIMULATION		
FACTURATION	EUROS/SEANCE	NBR DE FAMILLES
Tranche 1 : de 0 à 400	1,5	20.8
Tranche 2 : de 401 à 1000	2,3	232.5
Tranche 3 : de 1001 à 1500	2,5	190.1
Tranche 4 : de 1501 à 2000	2,6	73.9
Tranche 5 : de 2001 à +	3	154.7
Nombre de familles :		672
Nombre de séances prévisionnelles :		36
Participations familiales reçues par an :		61 107.84
(L'addition du nombre d'heures moyen par famille par an multipliée par le nombre de famille par tranche multiplié par le tarif par tranche)		

Nombre d'inscriptions : 672

Participation des familles à 2,5 €/séance (36 séances/an) : 60 480,00 €

Ecart par an : 627.84 €

Sans réelle incidence budgétaire pour la communauté de communes (+627 €/an) au niveau des participations familiales, la tarification ci-dessus permettrait :

- de toucher des prestations de service de la CAF,
- de diminuer le tarif pour 253 familles (tranches 1 et 2),
- de maintenir le tarif pour 190 familles (tranche 3)
- d'augmentant de 0.10 €/séance pour 74 familles (tranche 4) et de 0.5 €/séance 154 familles (tranche 5).

- Un supplément sortie en cas d'inscription unique sur la semaine :

Actuellement, les dépenses supplémentaires engendrées par les sorties durant les vacances scolaires sont lissées sur les autres jours de centre dit « traditionnels » et donc moins coûteux.

Beaucoup de familles inscrivent les enfants uniquement sur les jours de sortie, il est donc proposé de mettre un supplément de 4 € par enfant par sortie si l'enfant ne participe qu'à la sortie sur le reste de la semaine.

- Une pénalité en cas d'annulation abusive ou d'inscription tardive sur le périscolaire :

Il est proposé qu'au-delà de 3 annulations abusives ou inscriptions tardives dans le mois par enfant une pénalité de 2 €/annulation abusive ou inscriptions tardives sera appliquée.

Concernant les tarifs de l'ALSH jeunes :

Les soirées repas, les sorties ainsi que le forfait mercredis et samedis ne pourront plus être subventionnés par la CAF si nous n'appliquons pas une tarification modulée.

Il est donc proposé de partir sur les mêmes nouvelles tranches de QF que pour l'enfance.

FORFAIT ANNUEL MERCREDIS ET SAMEDIS APRES-MIDI		
	TARIFS COMMUNAUTE DE COMMUNES	EXTERIEURS COMMUNAUTE DE COMMUNES
TRANCHE DE QF	COÛT/AN	COÛT/AN
Tranche 1 : de 0 à 400	<i>5 €</i>	<i>7.5 €</i>
Tranche 2 : de 401 à 1000	<i>8 €</i>	<i>12 €</i>
Tranche 3 : de 1001 à 1500	<i>10 €</i>	<i>15 €</i>
Tranche 4 : de 1501 à 2000	<i>12 €</i>	<i>17.5 €</i>
Tranche 5 : à partir de 2001 et +	<i>14 €</i>	<i>20 €</i>

TARIFS APRES-MIDI DURANT LES VACANCES SCOLAIRES				
TRANCHE DE QF	TARIFS COMMUNAUTE DE COMMUNES		EXTERIEURS COMMUNAUTE DE COMMUNES	
	COÛT/AM SANS SORTIE	COÛT/AM AVEC SORTIE	COÛT/AM SANS SORTIE	COÛT/AM AVEC SORTIE
Tranche 1 : de 0 à 400	1 €	5 €	1.5 €	7.5 €
Tranche 2 : de 401 à 1000	2 €	8 €	3 €	12 €
Tranche 3 : de 1001 à 1500	3.5 €	10 €	5 €	15 €
Tranche 4 : de 1501 à 2000	5 €	11 €	7 €	16.2 €
Tranche 5 : à partir de 2001 et +	6.5 €	12 €	9.5 €	17.5 €

TARIFS SOIREEES REPAS				
TRANCHE DE QF	TARIFS COMMUNAUTE DE COMMUNES		EXTERIEURS COMMUNAUTE DE COMMUNES	
	COÛT/SOIREE SANS SORTIE	COÛT/SOIREE AVEC SORTIE	COÛT/SOIREE SANS SORTIE	COÛT/SOIREE AVEC SORTIE
Tranche 1 : de 0 à 400	1 €	5 €	1.5 €	7.5 €
Tranche 2 : de 401 à 1000	2 €	8 €	3 €	12 €
Tranche 3 : de 1001 à 1500	3.5 €	10 €	5 €	15 €
Tranche 4 : de 1501 à 2000	5 €	11 €	7 €	16.2 €
Tranche 5 : à partir de 2001 et +	6.5 €	12 €	9.5 €	17.5 €

Délibération votée avec un votre contre.

1. ZAC AU PONT ROMPU - AVANCEMENT SUR LE FONCIER

Le Président fait les rappels ci-dessous :

➤ Acquisition de terrains

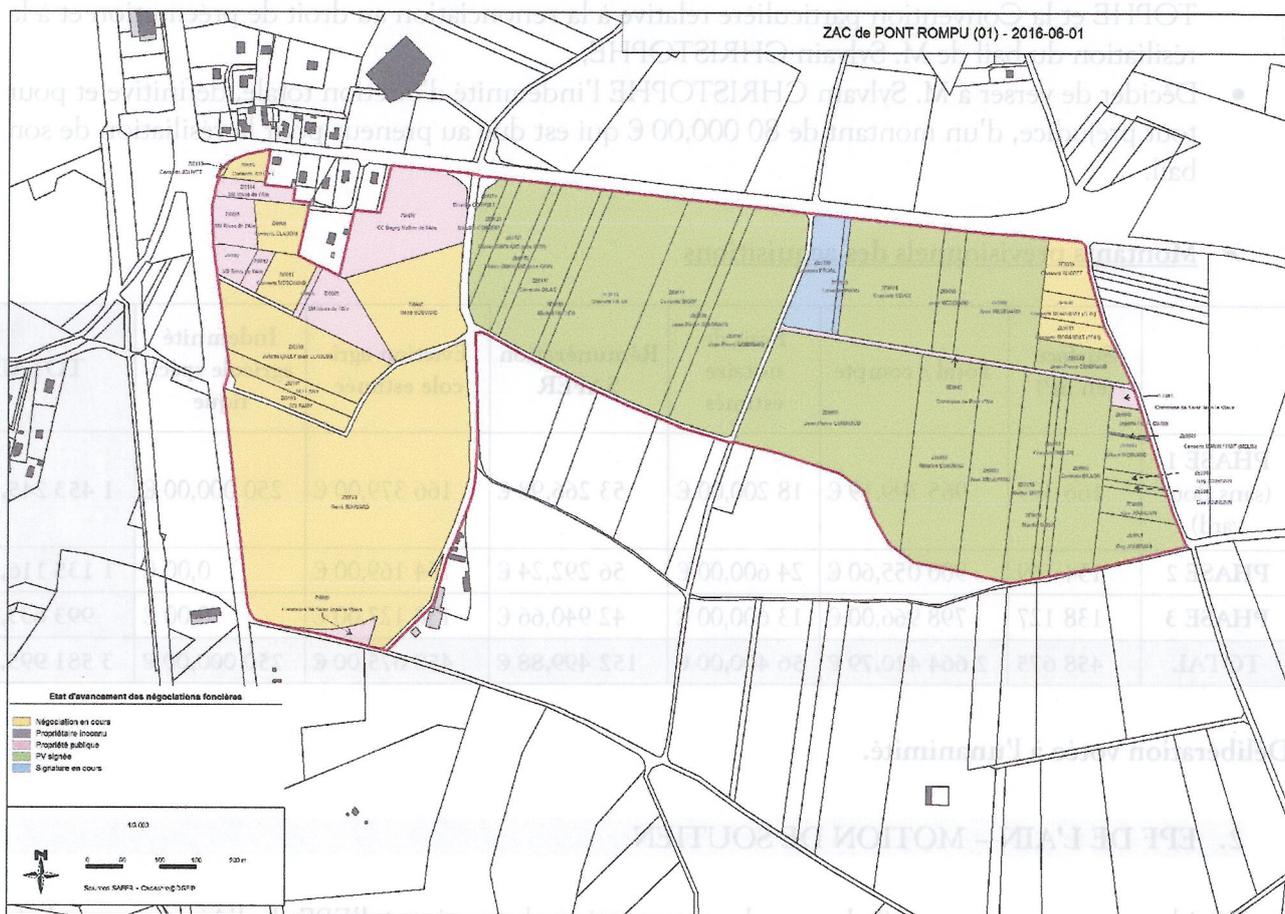
Pour mémoire, le projet de ZAC s'étend sur une superficie de 50 ha environ appartenant à :

- 26 propriétaires privés pour une surface de près de 45,9 ha.
- La communauté de communes et les communes pour 4,1 ha.

A ce jour, 14 promesses de vente ont été signées.

= 56 % des propriétaires et 64 % de la surface totale à acquérir.

= 100 % de la phase 1 hors parcelle Bouvard.



Le Président invite les conseillers communautaires à délibérer pour :

➤ **L'acquisition de terrain dont des promesses de vente ont été signées afin de :**

- Décider de poursuivre les acquisitions des terrains concernés par le projet de création de la ZAC à vocation d'activités au lieu-dit Pont Rompu par voie amiable,
- Décider d'acquérir les biens listés en vert sur la carte, la Communauté de communes prenant également en charge les frais de notaire et les frais d'intervention de la SAFER.

Délibération votée à l'unanimité.

➤ **La signature de conventions avec les agriculteurs exploitants pour les indemnités d'éviction agricole :**

Il rappelle que quatre exploitations agricoles sont directement concernées par le périmètre de la ZAC. Afin de permettre le versement des indemnités d'éviction, une convention est à passer avec chaque exploitant. Le chiffrage des indemnités est fait à partir du protocole signé en 2011.

A ce jour, le montant total de ces indemnités est estimé à 710 000 euros.

Une convention est prête à être signée avec Monsieur Sylvain Christophe pour 7 ha 94 exploités et 80 000 € d'indemnité d'éviction agricole.

Il convient de délibérer pour la signature d'une convention avec l'exploitant Sylvain CHRISTOPHE pour les indemnités d'éviction agricole afin de :

- Autoriser le Président à la signer la Convention générale d'indemnisation pour perte d'exploitation dans le cadre de l'acquisition de terrains exploités par M. Sylvain CHRISTOPHE et la Convention particulière relative à la renonciation au droit de préemption et à la résiliation du bail de M. Sylvain CHRISTOPHE,
- Décider de verser à M. Sylvain CHRISTOPHE l'indemnité d'éviction totale, définitive et pour tout préjudice, d'un montant de 80 000,00 € qui est due au preneur pour la résiliation de son bail.

➤ **Montants prévisionnels des acquisitions**

	Surface (en m ²)	Total / compte	Frais de notaire estimés	Rémunération SAFER	Eviction agri- cole estimée	Indemnité agricole spéci- fique	TOTAL
PHASE 1 (sans Bou- vard)	166 379	965 399,19 €	18 200,00 €	53 266,98 €	166 379,00 €	250 000,00 €	1 453 245,17 €
PHASE 2	154 169	900 055,60 €	24 600,00 €	56 292,24 €	154 169,00 €	0,00 €	1 135 116,84 €
PHASE 3	138 127	798 966,00 €	13 600,00 €	42 940,66 €	138 127,00 €	0,00 €	993 633,66 €
TOTAL	458 675	2 664 420,79 €	56 400,00 €	152 499,88 €	458 675,00 €	250 000,00 €	3 581 995,67 €

Délibération votée à l'unanimité.

2. EPF DE L'AIN - MOTION DE SOUTIEN

Le Président propose au conseil de prendre une motion de soutien à l'EPF de l'Ain au regard de l'extension du périmètre de l'EPORA (Etablissement Public de l'Etat de l'Ouest Rhône Alpes) au bassin transfrontalier.

Il convient de délibérer pour :

- refuser catégoriquement toute idée d'extension de l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur le territoire du Département de l'Ain.
- refuser tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du Département au profit d'un outil d'Etat qui n'apporterait rien de plus que l'outil local.
- respecter les actions menées à ce jour par l'ensemble des acteurs locaux en faveur du logement social.

- respecter le principe de libre administration des collectivités locales.
- d'affirmer que l'EPF de l'Ain remplit complètement son rôle auprès des collectivités locales, des politiques locales tout en accompagnement des politiques d'Etat.
- d'inviter chaleureusement Madame Emmanuelle COSSE, Ministre du Logement et de l'Habitat Durable, à venir découvrir les actions menées par l'ensemble des acteurs locaux permettant la mobilisation du foncier en faveur de la création de logements en mixité sociale sur l'ensemble du territoire du Département de l'Ain.

Délibération votée à l'unanimité.

TOURISME

1. OFFICE DE TOURISME

Le vice-Président délégué au tourisme et à l'économie touristique expose les points ci-dessous :

➤ **Désignation des membres du conseil d'exploitation**

Par délibération du 15 avril dernier, le conseil communautaire a :

- créé une régie type Service Public Administratif avec la seule autonomie financière pour la gestion de l'office de tourisme intercommunal,
- décidé que cette régie sera administrée par un conseil d'exploitation composé d'un collège des représentants de la Communauté de Communes et d'un collège des représentants des professions et activités intéressées par le tourisme,
- acté qu'en attendant que le schéma de développement touristique soit élaboré, à échéance fin 2016, que le nombre minimum de trois personnes pour ce conseil d'administration soit inscrit dans la première version des statuts et qu'ensuite, un avenant pourra être fait afin d'élargir le nombre des membres de ce conseil d'exploitation.

Le Bureau réuni le 9 juin 2016 propose les candidatures suivantes :

- Christian Batailly et Frédérique Mollie pour le collège d'élus,
- Françoise Saint Julien pour les professionnels.

Il convient de délibérer pour approuver la liste des membres du conseil d'exploitation.

Délibération votée à l'unanimité.

➤ **Recrutement temporaire pour les postes de chargé d'accueil**

L'Office de Tourisme a été repris en gestion directe par la Communauté de communes avec reprise des salariés permanents qui y travaillaient précédemment.

L'un de ces agents, Delphine MINANGOY, vient de donner sa démission à compter du 14 juin 2016. Plutôt que de procéder à son remplacement dans l'immédiat, il est proposé de recruter provisoirement un agent jusqu'au mois d'octobre pour faire face à cette vacance.

Il est donc proposé de créer :

- 1 poste pour surcroît occasionnel d'activité pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 octobre 2016 (Conseiller en séjour, Catégorie C)

Par ailleurs, et comme chaque année, il convient d'embaucher du personnel saisonnier à mi-temps pour la saison estivale chargé de l'accueil dans les trois points d'information touristiques de la communauté de communes (Poncin, Pont d'Ain et Cerdon).

Il est donc proposé de créer :

- 1 poste de saisonnier pour la période du 1^{er} juillet au 31 août (Conseiller séjour, Catégorie C, 17 h 30 heures hebdo).

Il convient de délibérer pour approuver la création de ces deux emplois.

Délibération votée à l'unanimité.

➤ **Convention de mise à disposition des locaux de l'office à Pont d'Ain**

La commune de Pont d'Ain met à disposition, à titre gratuit, de l'office de tourisme des locaux situés Carrefour des Quatre Vents.

Suite à la reprise de l'office de tourisme par la communauté de communes, il convient de reprendre la convention de mise à disposition de ces locaux qui liait la commune et l'association.

Aucune condition du contrat n'est modifiée, cette mise à disposition demeure gratuite, l'occupant assumant les charges de fonctionnement (sauf l'eau potable et les eaux usées), l'assurance et les taxes et redevances relatives au local.

Il convient de délibérer pour approuver les termes de cette convention et autoriser le Président à la signer.

Délibération votée à l'unanimité.

➤ **Tarifs des produits vendus à l'office de tourisme**

Sur les différents points d'accueil touristique sont vendus un certain nombre de produits dans le cadre de l'activité de l'office tourisme (topoguides, jeux Fifrelin, visites guidées...).

Il est proposé de maintenir les tarifs appliqués par l'ancienne association gestionnaire de l'OT.

Délibération votée à l'unanimité.

2. SENTIERS DE RANDONNEES

➤ **Rappel**

Chaque année les associations locales de randonnée, Rando Plaisirs ou Jujurieux, sollicitaient la communauté de communes pour le versement d'une subvention pour l'entretien des sentiers.

Le comité départemental de randonnée contacte les intercommunalités du département afin de coordonner et d'homogénéiser le suivi, l'entretien et le balisage des sentiers.

Il propose une convention, d'un an renouvelable, où le comité, en collaboration avec les associations locales :

- contrôle l'état du balisage et le remet en état,
- assure les travaux de petit entretien des sentiers,
- informe des tronçons nécessitant des travaux plus importants ou l'achat de nouveau balisage,
- présente annuellement à la communauté de communes un état des sentiers.

Dans le cadre de cette convention, il est fixé un coût d'entretien et balisage de 10 € au kilomètre pour un passage annuel versé au comité départemental.

Les 5 topoguides de la communauté de communes plus les sentiers de grandes randonnées traversant notre territoire pour lesquels nous pourrions contractualiser représentent 303 km soit 3 030 €/an.

La commission tourisme du 9 février dernier a validé cette proposition de convention.

Il convient de délibérer pour approuver les termes de cette convention et autoriser le Président à la signer.

Délibération votée à l'unanimité.

3. SOIERIES BONNET - MODIFICATION DE TARIFS A LA BOUTIQUE

Il est rappelé que la délibération du 9 mars dernier a fixé les tarifs des produits vendus à la boutique des Soieries pour la saison 2016. Devant le succès des coupons en tissus, au détriment des foulards, il est proposé de revaloriser le prix de ces coupons à la hausse à 3, 10, 15 euros selon leur taille.

Il convient de délibérer pour approuver la modification de ces tarifs.*

Délibération votée à l'unanimité.

VOIRIE – BATIMENTS – TRAVAUX DIVERS

Le vice-Président délégué à la voirie, aux bâtiments et travaux divers expose les points ci-dessous :

1. VOIRIE : RENOUELEMENT DU MARCHÉ DE TRAVAUX ET PRIORITÉS POUR 2016

1. Renouvellement du marché de travaux :

Le choix de la commission d'appel d'offres est le suivant :

ORDRE D'ARRIVÉE DES PLIS	CRITERE N° 1 VALEUR TECHNIQUE : 60 %	CRITERE N° 2 PRIX : 40 %		TOTAL SUR 100	CLAS- SEMENT PRO- POSE
	Note sur 60	Note sur 40	Montant H.T. (addition des 2 détails estima- tifs fictifs)		
1. COLAS/PETTINI/SOCATRA	53	40	473 227,50 €	93	1 ^{er}
2. EUROVIA	42	20,06	709 167,00 €	62,06	2 ^{ème}

A noter que, comparativement aux prix de l'ancien marché, le gain sur un « chantier type » est de l'ordre de 60 K€ HT.

Il convient de délibérer afin d'autoriser le Président à signer le marché de travaux de voirie qui court jusqu'au 31 décembre 2018 reconductible un an avec le groupement COLAS – PETTINI – SOCATRA.

Délibération votée à l'unanimité.

2. Priorités pour 2016 :

Le montant total des travaux chiffrés à ce jour s'élève à 1 083 K€ HT.

Pour l'année 2016, les membres de la commission ont validé les priorités des chantiers dont le montant total est de 363 K€ HT (dont 70K€ de PATA) soit 435 K€ TTC.

2. PRISE EN CHARGE POUR LE COMPTE DE PONCIN DES TRAVAUX AUTOUR DE L'ENTREPRISE TIFLEX

➤ Contexte :

Pour des raisons de sécurité et de préservation des secrets industriels, l'entreprise TIFLEX souhaite clôturer son site ce qui nécessiterait donc la fermeture de deux voies communales actuellement en impasse :

- La desserte de Menestruel (environ 20 logements à terme et une entreprise),
- Celle du Chanay (4 logements dont un siège d'exploitation).

Une étude a été entreprise par la commune de Poncin en 2006/2007 et confiée à la DDE de l'époque.

Les travaux étaient compris entre 250 000€ HT et 650 000€ HT.

L'agence départementale d'ingénierie a été missionnée par le Président du département pour mettre à jour les scénarii et proposer à la commune de Poncin d'éventuelles solutions alternatives.

➤ **Hypothèse retenue pour Menestruel :**

Le raccordement entre la ZA de Poncin et le hameau de Menestruel paraît inévitable.

La commune a prévu un emplacement réservé dans son PLU.

Des travaux supplémentaires seront nécessaires (déplacement de supports EDF, le busage de fossés, la collecte des eaux pluviales de la chaussée).

L'achat de foncier à la charge de la commune de Poncin concerne trois propriétaires.

Coût du projet hors acquisitions : 150 000 € HT.

➤ **Hypothèses pour le Chanay :**

- L'Agence a proposé des scénarii de raccordement entre le chemin du Chanay et celui de la Gadine (entre 60 000 et 100 000€ de travaux HT environ selon les scénarii). Les emprises foncières nécessaires concernent un propriétaire avec qui une négociation paraît être difficile. Le projet nécessiterait une DUP et donc un délai important (environ 4 ans). Les élus de Poncin ne souhaitent pas donner suite à ces solutions.
- Laisser le chemin du Chanay en l'état. Tiflex fermerait le site en limite du bâti. Le parking et la zone de stockage de bois seraient en dehors du périmètre clos.
- Créer une voie derrière les stockages de bois de l'entreprise Tiflex.

➤ **Coût total de l'opération selon les hypothèses retenues :**

Menestruel 150 K€ + Le Chanay 100 K€ = 250 K€ HT

➤ **Maitrise d'ouvrage et plan de financement :**

Lors de deux réunions préparatoires en mairie de Poncin, il a été retenu de transférer la maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes afin qu'elle bénéficie de la subvention du Département à un taux bonifié de 25% dans le cadre de la Dotation Territoriale.

Le plan de financement acté lors de ces réunions est le suivant: 25% pour le Département, 25% pour la CCRAPC, 25% pour Poncin et 25% pour Tiflex.

Il convient de délibérer afin de valider le plan de financement présenté ci-dessus et d'autoriser le Président à solliciter le soutien financier du Département dans le cadre de la Dotation Territoriale.

Délibération votée à l'unanimité.

Le Président,
Thierry DUPUIS

